

## **Annexe 1 : Liste des captages classés en zone d’actions renforcées et délimitation de leurs périmètres**

- Bois Vita, commune d'Arpheuilles-Saint-Priest (03)
- Les terriens, commune de Gannay sur Loire (03)
- Pont de Chatel, commune de La Ferté Hauterive (03)
- La bitarelle, commune d'Omps (15)
- Source Chaffoix, commune d'Autichamp (26)
- Source Rouveyrol, commune de Chabrillan (26)
- La galerie de la tour, commune de La Bâtie-Rolland (26)
- Les couleures, commune de Valence (26)
- Chozelle, commune de Tignieu-Jamezieu (38)
- Sources du Plateau de Louze, commune de Saint-Maurice-l'Exil (38)
- Perrier Source, commune de Saint-Hilaire-du-Rosier (38)
- Anzieux, La Vaure et Les Vials, commune de Saint-André-le-Puy (42)
- La giraudière, commune de Saint-Just-Saint-Rambert (42)
- Azieu, Saint-Exupéry, Reculon, commune de Genas et de Colombier-Saugnier (69)













